

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Garreau Philippe  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02 99 33 34 23  
Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2018-07-03-0401/EIEA/ERSEI/PhG  
V/Réf : Votre transmission du 21 juin 2018  
Cascade : 35-2018-00160  
Anae : AEU 35 2018 32  
Mme Gwénaëlle CARIOU

Date : 05 JUL. 2018

Objet : Restauration de continuité écologique  
PIPRIAC à RENAC

Monsieur le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
SEB / PEMA  
Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre  
CS 23167  
35031 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier d'étude préalable présenté par Redon Agglomération dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques (CMTA) du Bassin Versant du Canut Sud au titre de la déclaration d'intérêt général (DIG) et de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Ce dossier porte sur des travaux à exécuter de la source du Canut à la confluence avec le ruisseau des Vallées de La Haye sur le territoire des communes de Bruc sur Aff, Pipriac, Renac, Saint Ganton, Saint Just et Sixt sur Aff.

Ce projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau du fait de travaux sur les lits mineurs et majeur d'un cours d'eau, sur les berges et la ripisylve, sur les ouvrages hydrauliques et plans d'eau.

Il existe un captage pour la production publique d'eau potable sur le secteur de l'étude : le captage du « Meneu » à Pipriac (Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 28 octobre 1986) mais les projets de travaux sont situés à l'extérieur des périmètres de protection.

Il n'existe pas de zone de loisirs en eau douce sur la zone de l'étude.

En conséquence, j'émetts un avis favorable à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée. Monsieur le Directeur,

P/la Directrice de la délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire

  
Benoît CHAMPENOIS